

REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

<u>Date de convocation</u>	<u>Nombre de conseillers</u>	<u>Date d'affichage</u>	<u>Date de réception en préfecture</u>
01/04/2025	En exercice : 19 Présents : 11 Pouvoirs : 4 Exprimés : 15	01/04/2025	10/04/2025

L'an deux mil vingt-cinq, le huit du mois d'avril à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de la commune, régulièrement convoqué, s'est réuni dans le lieu ordinaire des séances, sous la présidence de Monsieur Daniel JOUBERT, Maire.

**Présents :**

Mmes Eveline REYMOND, Isabelle ROMEAS et Josiane VARENNE,

MM. Didier COURIOL, Didier DUCROS, Daniel JOUBERT, Raymond PAYS, Daniel PERRET, Christian PETIT, Antoine RAHON et Philippe ROMEUF

**Absents :** Mmes Paula COURIOL et Catherine MENABE

**Absents excusés :** Mmes Christine DESSALCES, Jacqueline EYMARD NAVARRO, Anne Dominique POINTET, Paule Emilie TERRASSE et MM. François BRENAS, Bertrand FRAISSE

**Pouvoirs :**

Mme Jacqueline NAVARRO donne pouvoir à Mme Josiane VARENNE

Mme Anne Dominique POINTET donne pouvoir à M. Philippe ROMEUF

Mme Christine DESSALCES donne pouvoir à Mme Eveline REYMOND

M. François BRENAS donne pouvoir à M. Didier COURIOL

**1 - Désignation du secrétaire de séance**

Monsieur Raymond PAYS, à l'unanimité des membres présents ou représentés, est désigné secrétaire de séance.

Fait et délibéré en Mairie  
Les jours mois et an que dessus  
Au registre sont les signatures  
Pour copie conforme

En Mairie  
Le 10/04/2025  
Le Maire  
Daniel JOUBERT

Le secrétaire de séance



**REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

<u>Date de convocation</u>	<u>Nombre de conseillers</u>	<u>Date d'affichage</u>	<u>Date de réception en préfecture</u>
01/04/2025	En exercice : 19 Présents : 11 Pouvoirs : 4 Exprimés : 15	01/04/2025	10/04/2025

L'an deux mil vingt-cinq, le huit du mois d'avril à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de la commune, régulièrement convoqué, s'est réuni dans le lieu ordinaire des séances, sous la présidence de Monsieur Daniel JOUBERT, Maire.

**Présents :**

Mmes Eveline REYMOND, Isabelle ROMEAS et Josiane VARENNE,

MM. Didier COURIOL, Didier DUCROS, Daniel JOUBERT, Raymond PAYS, Daniel PERRET, Christian PETIT, Antoine RAHON et Philippe ROMEUF

**Absents :** Mmes Paula COURIOL et Catherine MENABE

**Absents excusés :** Mmes Christine DESSALCES, Jacqueline EYMARD NAVARRO, Anne Dominique POINTET, Paule Emilie TERRASSE et MM. François BRENAS, Bertrand FRAISSE

**Pouvoirs :**

Mme Jacqueline NAVARRO donne pouvoir à Mme Josiane VARENNE

Mme Anne Dominique POINTET donne pouvoir à M. Philippe ROMEUF

Mme Christine DESSALCES donne pouvoir à Mme Eveline REYMOND

M. François BRENAS donne pouvoir à M. Didier COURIOL

**2 – Approbation du Procès-Verbal du conseil municipal du 6 février 2025**

Monsieur le Maire invite les conseillers à approuver le procès-verbal du conseil municipal du 6 février 2025 dont ils ont été destinataires.

Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés, approuve le procès-verbal du 6 février 2025.

Fait et délibéré en Mairie  
Les jours mois et an que dessus  
Au registre sont les signatures  
Pour copie conforme

En Mairie  
Le 10/04/2025  
Le Maire  
Daniel JOUBERT

Le secrétaire de séance



REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

<u>Date de convocation</u>	<u>Nombre de conseillers</u>	<u>Date d'affichage</u>	<u>Date de réception en préfecture</u>
01/04/2025	En exercice : 19 Présents : 10 Pouvoirs : 4 Exprimés : 14	01/04/2025	10/04/2025

L'an deux mil vingt-cinq, le huit du mois d'avril à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de la commune, régulièrement convoqué, s'est réuni dans le lieu ordinaire des séances, sous la présidence de Monsieur Daniel JOUBERT, Maire.

**Présents :**

Mmes Eveline REYMOND, Isabelle ROMEAS et Josiane VARENNE,

MM. Didier COURIOL, Didier DUCROS, Raymond PAYS, Daniel PERRET, Christian PETIT, Antoine RAHON et Philippe ROMEUF

**Absents :** Mmes Paula COURIOL et Catherine MENABE et M. Daniel JOUBERT

**Absents excusés :** Mmes Christine DESSALCES, Jacqueline EYMARD NAVARRO, Anne Dominique POINTET, Paule Emilie TERRASSE et MM. François BRENAS, Bertrand FRAISSE

**Pouvoirs :**

Mme Jacqueline NAVARRO donne pouvoir à Mme Josiane VARENNE

Mme Anne Dominique POINTET donne pouvoir à M. Philippe ROMEUF

Mme Christine DESSALCES donne pouvoir à Mme Eveline REYMOND

M. François BRENAS donne pouvoir à M. Didier COURIOL

**3 – Approbation du Compte Financier Unique (CFU) 2024**

Conformément à l'article L. 2121-14 du code général des collectivités territoriales, dans les séances où le maire doit se retirer, le conseil municipal élit son président. En conséquence, le conseil élit Madame Josiane VARENNE comme présidente de séance.

Vu le code général des collectivités territoriales (CGCT) et notamment l'article L2222-3,

Vu la décision du maire du 17/10/2024 en lien avec la Direction Départementale des Finances Publiques (DDFIP) portant sur la mise en place du Compte Financier Unique qui se substitue au compte de gestion de la DGFIP et du compte administratif de la commune à compter de 2025,

Vu le Compte Financier Unique 2024 de la commune d'Aiguilhe,

Considérant que le CFU met en évidence des informations clés sur la situation financière de la collectivité, en particulier sur la présentation des résultats, du bilan et le compte de résultat synthétiques et des taux des contributions et produits afférents,

Considérant que le CFU est une procédure entièrement dématérialisée, permettant la mise en place de contrôles automatisés entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable, ce qui simplifie leurs travaux en amont de la production,

De ce document comptable se dégagent les résultats suivants :

**BUDGET PRINCIPAL : CFU 2024**

		DEPENSES	RECETTES
REALISATIONS DE L'EXERCICE	Section de fonctionnement	768 514,77 €	1 085 657,18 €
	Section d'investissement	731 057,82 €	672 657,96 €
RESULTAT COMPTABLE DE L'EXERCICE	Section de fonctionnement		<b>317 142,41 €</b>
	Section d'investissement	<b>58 399,86 €</b>	
RESULTAT ANTERIEUR INCORPORE	Section de fonctionnement		<b>100 000,00 €</b>
	Section d'investissement	<b>160 126,81 €</b>	
RESULTAT ADMINISTRATIF	Section de fonctionnement		<b>417 142,41 €</b>
	Section d'investissement	<b>218 526,67 €</b>	
RESTES A REALISER A REPORTER DE 2024	Section de fonctionnement		
	Section d'investissement	10 027,85 €	258 029,00 €

Après s'être fait présenter le budget et les décisions modificatives de l'exercice considéré, Monsieur le maire étant sorti au moment du vote, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents :

**-approuve** le Compte Financier Unique 2024 de la commune d'Aiguilhe

**-donne** pouvoir au Maire pour prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré en Mairie  
Les jours mois et an que dessus  
Au registre sont les signatures  
Pour copie conforme

En Mairie  
Le 10/04/2025  
Le Maire  
Daniel JOUBERT

Le secrétaire de séance



REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

<u>Date de convocation</u>	<u>Nombre de conseillers</u>	<u>Date d'affichage</u>	<u>Date de réception en préfecture</u>
01/04/2025	En exercice : 19 Présents : 11 Pouvoirs : 4 Exprimés : 15	01/04/2025	10/04/2025

L'an deux mil vingt-cinq, le huit du mois d'avril à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de la commune, régulièrement convoqué, s'est réuni dans le lieu ordinaire des séances, sous la présidence de Monsieur Daniel JOUBERT, Maire.

**Présents :**

Mmes Eveline REYMOND, Isabelle ROMEAS et Josiane VARENNE,

MM. Didier COURIOL, Didier DUCROS, Daniel JOUBERT, Raymond PAYS, Daniel PERRET, Christian PETIT, Antoine RAHON et Philippe ROMEUF

**Absents :** Mmes Paula COURIOL et Catherine MENABE

**Absents excusés :** Mmes Christine DESSALCES, Jacqueline EYMARD NAVARRO, Anne Dominique POINTET, Paule Emilie TERRASSE et MM. François BRENAS, Bertrand FRAISSE

**Pouvoirs :**

Mme Jacqueline NAVARRO donne pouvoir à Mme Josiane VARENNE

Mme Anne Dominique POINTET donne pouvoir à M. Philippe ROMEUF

Mme Christine DESSALCES donne pouvoir à Mme Eveline REYMOND

M. François BRENAS donne pouvoir à M. Didier COURIOL

**4 – Affectation du résultat 2024**

Le Compte Financier Unique 2024 fait apparaître les résultats suivants :

- 218 526,67 € pour la section d'investissement
- + 417 142,41 € pour la section de fonctionnement

Monsieur le Maire propose au conseil d'affecter l'excédent de la section de fonctionnement 2024 comme suit :

- Pour 150 000,00 € à la section de fonctionnement du budget 2025 (en 002 « résultat de fonctionnement reporté »)
- Pour 267 142,41 € à la section d'investissement 2025 (compte de réserve 1068 « excédents de fonctionnement capitalisés »)

Monsieur le Maire propose également d'affecter le déficit de la section d'investissement 2024 comme suit :

- Pour 218 526,67 € à la section d'investissement du budget 2025 (en 001 « déficit antérieur reporté »).

Le conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, approuvent ces affectations.

Fait et délibéré en Mairie  
Les jours mois et an que dessus  
Au registre sont les signatures  
Pour copie conforme

En Mairie

Le 10/04/2025

Le Maire

Daniel JOUBERT



Le secrétaire de séance

REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

<u>Date de convocation</u>	<u>Nombre de conseillers</u>	<u>Date d'affichage</u>	<u>Date de réception en préfecture</u>
01/04/2025	En exercice : 19 Présents : 11 Pouvoirs : 4 Exprimés : 15	01/04/2025	10/04/2025

L'an deux mil vingt-cinq, le huit du mois d'avril à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de la commune, régulièrement convoqué, s'est réuni dans le lieu ordinaire des séances, sous la présidence de Monsieur Daniel JOUBERT, Maire.

**Présents :**

Mmes Eveline REYMOND, Isabelle ROMEAS et Josiane VARENNE,

MM. Didier COURIOL, Didier DUCROS, Daniel JOUBERT, Raymond PAYS, Daniel PERRET, Christian PETIT, Antoine RAHON et Philippe ROMEUF

**Absents :** Mmes Paula COURIOL et Catherine MENABE

**Absents excusés :** Mmes Christine DESSALCES, Jacqueline EYMARD NAVARRO, Anne Dominique POINTET, Paule Emilie TERRASSE et MM. François BRENAS, Bertrand FRAISSE

**Pouvoirs :**

Mme Jacqueline NAVARRO donne pouvoir à Mme Josiane VARENNE

Mme Anne Dominique POINTET donne pouvoir à M. Philippe ROMEUF

Mme Christine DESSALCES donne pouvoir à Mme Eveline REYMOND

M. François BRENAS donne pouvoir à M. Didier COURIOL

**5 – Vote des taux d'imposition 2025**

Depuis la réforme de la fiscalité directe locale de 2021, le conseil doit se prononcer sur un taux rebasé de la Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties (TFPB), qui correspond au taux TFPB communal auquel a été rajouté le taux départemental de la TFPB (soit 21,9%).

Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, approuve les taux pour l'année 2025 comme suit :

TAXES	TAUX 2024	TAUX 2025
Taxe foncière sur les propriétés bâties	36,09 %	36,09 %
Taxe foncière sur les propriétés non bâties	66,37%	66,37%
Taxe d'habitation pour les résidences secondaires	8,71%	8,71%

Fait et délibéré en Mairie  
Les jours mois et an que dessus  
Au registre sont les signatures  
Pour copie conforme

En Mairie  
Le 10/04/2025  
Le Maire  
Daniel JOUBERT



Le secrétaire de séance

REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

<u>Date de convocation</u>	<u>Nombre de conseillers</u>	<u>Date d'affichage</u>	<u>Date de réception en préfecture</u>
01/04/2025	En exercice : 19 Présents : 11 Pouvoirs : 4 Exprimés : 15	01/04/2025	10/04/2025

L'an deux mil vingt-cinq, le huit du mois d'avril à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de la commune, régulièrement convoqué, s'est réuni dans le lieu ordinaire des séances, sous la présidence de Monsieur Daniel JOUBERT, Maire.

**Présents :**

Mmes Eveline REYMOND, Isabelle ROMEAS et Josiane VARENNE,

MM. Didier COURIOL, Didier DUCROS, Daniel JOUBERT, Raymond PAYS, Daniel PERRET, Christian PETIT, Antoine RAHON et Philippe ROMEUF

**Absents :** Mmes Paula COURIOL et Catherine MENABE

**Absents excusés :** Mmes Christine DESSALCES, Jacqueline EYMARD NAVARRO, Anne Dominique POINTET, Paule Emilie TERRASSE et MM. François BRENAS, Bertrand FRAISSE

**Pouvoirs :**

Mme Jacqueline NAVARRO donne pouvoir à Mme Josiane VARENNE

Mme Anne Dominique POINTET donne pouvoir à M. Philippe ROMEUF

Mme Christine DESSALCES donne pouvoir à Mme Eveline REYMOND

M. François BRENAS donne pouvoir à M. Didier COURIOL

**6 – Budget primitif 2025**

Monsieur le Maire présente le budget primitif 2025 :

<b>BUDGET PRIMITIF 2025</b>	
<b>Section d'Investissement</b>	
Charges de l'exercice	820 425,99 €
Reste à réaliser 2024	10 027,85 €
Déficit antérieur reporté (001)	218 526,67 €
<b>Total des charges</b>	<b>1 048 980,51 €</b>
Produits de l'exercice	136 055,00 €
Reste à réaliser 2024	258 029,00 €
Réserves (excédent de fonctionnement capitalisé) 1068	267 142,41 €
Virement de la section de fonctionnement	387 754,10 €
<b>Total des produits</b>	<b>1 048 980,51 €</b>
<b>Section de Fonctionnement</b>	
Charges de l'exercice	825 128,90 €
Produits de l'exercice	1 062 883,00 €
Excédent prévisionnel d'exploitation	237 754,10 €
Résultat antérieur incorporé : excédent 2024	150 000,00 €
<b>Prélèvement pour l'investissement</b>	<b>387 754,10 €</b>

Après étude du projet de budget, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, approuve le budget primitif 2025.

Le conseil municipal autorise également Monsieur le Maire à procéder, pour l'exercice 2025, à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses du personnel, et ce dans la limite de 7,5% des dépenses réelles de chacune des sections.

Fait et délibéré en Mairie  
Les jours mois et an que dessus  
Au registre sont les signatures  
Pour copie conforme

En Mairie  
Le 10/04/2025  
Le Maire  
Daniel JOUBERT

Le secrétaire de séance



**REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

<u>Date de convocation</u>	<u>Nombre de conseillers</u>	<u>Date d'affichage</u>	<u>Date de réception en préfecture</u>
01/04/2025	En exercice : 19 Présents : 11 Pouvoirs : 4 Exprimés : 15	01/04/2025	10/04/2025

L'an deux mil vingt-cinq, le huit du mois d'avril à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de la commune, régulièrement convoqué, s'est réuni dans le lieu ordinaire des séances, sous la présidence de Monsieur Daniel JOUBERT, Maire.

**Présents :**

Mmes Eveline REYMOND, Isabelle ROMEAS et Josiane VARENNE,

MM. Didier COURIOL, Didier DUCROS, Daniel JOUBERT, Raymond PAYS, Daniel PERRET, Christian PETIT, Antoine RAHON et Philippe ROMEUF

**Absents :** Mmes Paula COURIOL et Catherine MENABE

**Absents excusés :** Mmes Christine DESSALCES, Jacqueline EYMARD NAVARRO, Anne Dominique POINTET, Paule Emilie TERRASSE et MM. François BRENAS, Bertrand FRAISSE

**Pouvoirs :**

Mme Jacqueline NAVARRO donne pouvoir à Mme Josiane VARENNE

Mme Anne Dominique POINTET donne pouvoir à M. Philippe ROMEUF

Mme Christine DESSALCES donne pouvoir à Mme Eveline REYMOND

M. François BRENAS donne pouvoir à M. Didier COURIOL

**7 – Demande de subvention pour l'installation de caméras de vidéoprotection**

Monsieur le Maire propose au conseil d'installer un système de vidéoprotection Montée du Séminaire au regard des vols constatés dans le centre technique municipal et de la recrudescence des incivilités constatées dans cette rue, notamment le dépôt d'encombrants au niveau des colonnes enterrées de collecte des déchets, installées par la Communauté d'Agglomération du Puy-en-Velay.

Le projet consiste en l'installation de deux caméras permettant de surveiller l'entrée des locaux techniques, la voie publique et les parkings pour un montant prévisionnel HT de 12 914,00 €.

Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents,

- approuve le projet et son coût prévisionnel de **12 914,00 € HT soit 15 496,80 € TTC**
- décide de son inscription au budget 2025
- mandate Monsieur le Maire pour solliciter l'aide de l'État auprès de la Région Auvergne-Rhône Alpes
- approuve le plan de financement ci-dessous :

EMPLOIS		RESSOURCES	
TRAVAUX	12 914,00 €	Aide région 50%	6 457,00 €
		FONDS PROPRES	6 457,00 €
<b>TOTAL HT</b>	<b>12 914,00 €</b>	<b>TOTAL HT</b>	<b>12 914,00 €</b>

Fait et délibéré en Mairie  
Les jours mois et an que dessus  
Au registre sont les signatures  
Pour copie conforme

En Mairie  
Le 10/04/2025  
Le Maire  
Daniel JOUBERT

Le secrétaire de séance



REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

<u>Date de convocation</u>	<u>Nombre de conseillers</u>	<u>Date d'affichage</u>	<u>Date de réception en préfecture</u>
01/04/2025	En exercice : 19 Présents : 11 Pouvoirs : 4 Exprimés : 15	01/04/2025	10/04/2025

L'an deux mil vingt-cinq, le huit du mois d'avril à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de la commune, régulièrement convoqué, s'est réuni dans le lieu ordinaire des séances, sous la présidence de Monsieur Daniel JOUBERT, Maire.

**Présents :**

Mmes Eveline REYMOND, Isabelle ROMEAS et Josiane VARENNE,

MM. Didier COURIOL, Didier DUCROS, Daniel JOUBERT, Raymond PAYS, Daniel PERRET, Christian PETIT, Antoine RAHON et Philippe ROMEUF

**Absents :** Mmes Paula COURIOL et Catherine MENABE

**Absents excusés :** Mmes Christine DESSALCES, Jacqueline EYMARD NAVARRO, Anne Dominique POINTET, Paule Emilie TERRASSE et MM. François BRENAS, Bertrand FRAISSE

**Pouvoirs :**

Mme Jacqueline NAVARRO donne pouvoir à Mme Josiane VARENNE

Mme Anne Dominique POINTET donne pouvoir à M. Philippe ROMEUF

Mme Christine DESSALCES donne pouvoir à Mme Eveline REYMOND

M. François BRENAS donne pouvoir à M. Didier COURIOL

**8 – Délibération ratio avancement de grade**

La loi n° 2007-209 du 19 février 2007 relative à la fonction publique territoriale (article 35) a supprimé les quotas existants dans les statuts particuliers des cadres d'emplois pour les remplacer par un ratio « promu-promouvable » fixé par l'assemblée délibérante.

Ce ratio fixe simplement le nombre maximum d'agents promouvables qui peuvent être promus à un grade supérieur. Il n'enlève rien à la capacité donnée au Maire de proposer ou de ne pas proposer un agent à l'avancement de grade.

Afin de faciliter le management du personnel, compte-tenu que le nombre d'agents au sein de la collectivité est relativement faible, il est proposé de fixer ce ratio à 100 % pour tous les avancements de grade et de laisser au Maire le soin de proposer ou de ne pas proposer un agent à l'avancement de grade.

Après en avoir débattu,

Après avoir pris en considération l'avis du Comité social territorial (CST) du 18 février 2025,

Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, a adopté les points suivants :

- Le ratio d'avancement de grade, prévu par l'article L. 522-27 du Code Général de la Fonction Publique, est fixé à 100 % pour tous les avancements de grade.

- Le Maire a tout pouvoir pour proposer un agent à l'avancement de grade. Il devra toutefois appuyer sa décision sur les points suivants:
  - la valeur professionnelle et la manière de servir mesurée par l'évaluation annuelle,
  - la capacité de l'agent d'exercer ses missions correspondant au nouveau grade,
  - la responsabilité professionnelle portant sur l'agent.

Fait et délibéré en Mairie  
Les jours mois et an que dessus  
Au registre sont les signatures  
Pour copie conforme

En Mairie  
Le 10/04/2025  
Le Maire  
Daniel JOUBERT

Le secrétaire de séance



REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

<u>Date de convocation</u>	<u>Nombre de conseillers</u>	<u>Date d'affichage</u>	<u>Date de réception en préfecture</u>
01/04/2025	En exercice : 19 Présents : 11 Pouvoirs : 4 Exprimés : 15	01/04/2025	10/04/2025

L'an deux mil vingt-cinq, le huit du mois d'avril à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de la commune, régulièrement convoqué, s'est réuni dans le lieu ordinaire des séances, sous la présidence de Monsieur Daniel JOUBERT, Maire.

**Présents :**

Mmes Eveline REYMOND, Isabelle ROMEAS et Josiane VARENNE,

MM. Didier COURIOL, Didier DUCROS, Daniel JOUBERT, Raymond PAYS, Daniel PERRET, Christian PETIT, Antoine RAHON et Philippe ROMEUF

**Absents :** Mmes Paula COURIOL et Catherine MENABE

**Absents excusés :** Mmes Christine DESSALCES, Jacqueline EYMARD NAVARRO, Anne Dominique POINTET, Paule Emilie TERRASSE et MM. François BRENAS, Bertrand FRAISSE

**Pouvoirs :**

Mme Jacqueline NAVARRO donne pouvoir à Mme Josiane VARENNE

Mme Anne Dominique POINTET donne pouvoir à M. Philippe ROMEUF

Mme Christine DESSALCES donne pouvoir à Mme Eveline REYMOND

M. François BRENAS donne pouvoir à M. Didier COURIOL

**9 – Plan départemental des itinéraires de promenade et de randonnée**

Le conseil municipal d'Aiguilhe est informé que le Conseil Départemental de la Haute-Loire est engagé dans la révision du Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnée (PDIPR) afin de promouvoir l'activité de la randonnée pédestre en préservant les itinéraires.

Cette initiative permet le lancement de la procédure de consultation des communes dans le cadre de la révision du PDIPR prévue par l'article 56 de la loi n°83-663 du 22 juillet 1983.

La circulaire du 30 août 1988 portant application de la loi du 22 juillet 1983 déléguant au Département la compétence du PDIPR précise que le conseil municipal doit émettre un avis sur l'inscription des chemins ruraux concernés.

Par cette délibération, la commune d'Aiguilhe s'engage à respecter les obligations lui incombant sur les chemins inscrits, à savoir notamment le maintien de l'accès des chemins ruraux aux randonneurs et la non-aliénation ou la suppression de chemins ou tronçons de chemins inscrits au PDIPR sans proposer préalablement un itinéraire de substitution au conseil départemental.

Après avoir pris connaissance de la révision du PDIPR, et après en avoir délibéré,

Le conseil municipal,

-rappelle l'intérêt général du PDIPR pour la protection des chemins et la valorisation de son territoire à travers la randonnée. Il prend acte du PDIPR proposé par le Département

-décide de donner un avis favorable sur l'inscription au PDIPR des circuits de randonnées proposés sur le territoire communal, et d'inscrire au PDIPR, les chemins suivants :

- du chemin de grande randonnée GR n°3 « Source et Gorges de la Loire »
- du chemin de grande randonnée GR n°65 « Chemin de St Jacques de Compostelle »
- du chemin de grande randonnée GR n°300 « Chemin de Saint-Michel »
- du chemin de grande randonnée GR n°430 « Chemin de Saint-Régis »
- du chemin de grande randonnée GR n°765 « Sentier vers St-Jacques-de Compostelle »
- du chemin de petite randonnée PR n°673 « Prélude au Saint-Jacques »
- du chemin de petite randonnée PR n°696 « Le belvédère du Velay »

-prend acte du fait que les tronçons des chemins éventuellement situés sur des parcelles privées (figurant en rouge sur les cartes réalisées par le Département) ne sont pas inscrits au PDIPR,

-s'engage à conserver le caractère public et ouvert des voies et chemins inscrits au PDIPR,

-s'engage à inscrire les itinéraires concernés et la volonté de les pérenniser dans les documents d'urbanisme lors d'une prochaine révision ou de leur élaboration (SCOT, PLU, PADD, DOG, PDU),

-s'engage en cas d'aliénation ou de suppression d'un chemin ou d'un tronçon de chemin inscrit au PDIPR, à proposer au Conseil Départemental un itinéraire de substitution afin de garantir la continuité du tracé.

Fait et délibéré en Mairie  
Les jours mois et an que dessus  
Au registre sont les signatures  
Pour copie conforme

En Mairie  
Le 10/04/2025  
Le Maire  
Daniel JOUBERT

Le secrétaire de séance

